



## 10<sup>ème</sup> Comité de pilotage Contrat de Canal de Carpentras

Mardi 30 Janvier 2018 à 9h30  
Salle du Conseil Municipal – Mairie de Mazan

### **Etaient présents :**

M. D. FRANCOIS – Sous-préfet de Carpentras,  
M. G. REY – Maire d’Aubignan,  
M. J.C. BEGNIS – Mairie de Sarrians,  
Mme M. ORTUNO – Mairie de Mormoiron,  
Mme M. SORBIER et M. J.P. BALDACCHINO - de la commune de Saint-Didier,  
Mme E. ESPENON et M. C. PARENTI – Mairie de Monteux et Communauté de Communes Sorgues du Comtat,  
M. F. SOUCIET - Communauté de Communes du Pays Réuni d’Orange (CCPRO),  
Mme V. MARCELLIN – Auzon Ensemble,  
M. J.M. CHAZALON – Agence de l’eau RMC,  
Mme A. MORISSET – Conseil Régional de la Région Provence-Alpes Côtes d’Azur,  
M. L. MARTIN - Conseil Départemental de Vaucluse,  
M. M. CHEMOUNI - Direction Départementale des Territoires de Vaucluse,  
Mme M.L. BONIN - Service « Développement touristique » de la COVE,  
M. LONG et Mme DUBLET - Chambre d’Agriculture de Vaucluse,  
M. SAUTIN - Agence Française pour la Biodiversité,  
M. P. AUZIER – ASCO du Canal de l’Isle sur la Sorgue et du canal de l’Union Luberon Sorgue Ventoux,  
Mme C. ZAMBUJO – Vaucluse Agricole,  
M. J. VEYRAC – La Provence,  
Mme S. ROYER – Vaucluse Matin,  
M. P. ETCHEBERRY – Syndic du Canal de Carpentras,  
Mme Annie CAIZERGUE - Syndic du Canal de Carpentras ?  
M. P. COURBET – Syndic du Canal de Carpentras,  
M. A. GUILLAUME – Président Canal de Carpentras,  
M. H. REY – Vice-Président Canal de Carpentras,  
Mme S. PIGNARD – Directrice adjointe du Canal de Carpentras,  
Mme M. RICHARD – Chargée de mission Contrat de Canal au Canal de Carpentras.

M. GUILLAUME, Président de l'ASA du Canal de Carpentras, remercie les participants d'avoir répondu présent à l'invitation pour ce 10<sup>ème</sup> comité de pilotage du Contrat de Canal de Carpentras. Il adresse ensuite un remerciement particulier à la mairie de Mazan pour la mise à disposition de cette salle. Il précise que cette réunion est particulière car elle clôture 6 années de mise en œuvre du Contrat de Canal, de 2012 à 2017.

M. GUILLAUME invite M. FRANCOIS, Sous-Préfet de Carpentras, à prendre la parole.

M. FRANCOIS, sous-préfet de Carpentras depuis aout 2017, précise qu'en tant que représentant de l'Etat, il s'attache à suivre les actions menées par le Canal de Carpentras. Depuis son arrivée, il explique avoir pris pleinement conscience de l'importance de l'irrigation dans le Vaucluse pour l'agriculture, compte-tenu des épisodes de sécheresse de plus en plus intenses et fréquents. Face au réchauffement climatique et aux besoins croissants en eau agricole qui en découle, il affirme que le canal de Carpentras joue un rôle majeur dans le département de par la desserte en eau brute du territoire et de par l'importante surface desservie. Il évoque également les réflexions et les études menées dans le cadre du projet « Haut de Provence Rhodanienne » qui répondrait aux besoins en eau dans le Nord du département.

La gestion et la préservation de la ressource en eau sont pour lui des problématiques d'une grande importance qui doivent retenir toute notre attention. Elles passent par des travaux d'entretien conséquents sur les infrastructures des gestionnaires de réseaux d'irrigation, qui doivent se conjuguer avec les projets d'extensions pour desservir de nouveaux secteurs. Sur ces projets d'extension, il réaffirme que l'action rendue par le canal de Carpentras est indispensable au maintien de l'activité agricole du territoire.

Il remercie l'assemblée et clôture son discours

M. GUILLAUME le remercie et présente l'ordre du jour :

- Présentation du bilan des actions du Contrat de Canal réalisées en 2017 ;
- Présentation des actions du Contrat de Canal à finaliser en 2018 qui est une année de transition ;
- Discussion autour de la COEC'EAU ;
- Présentation de la prestation « Bilan du Contrat de Canal » et des premiers résultats

Mme PIGNARD précise que 2017 était la dernière année de mise en œuvre du Contrat de Canal. L'année 2018 est une année de transition pendant laquelle, deux bureaux d'étude vont travailler sur le bilan de cette démarche et sur les suites à y donner. Même si la démarche a pris fin, un comité de pilotage sera prévu en fin d'année 2018 pour présenter les résultats du bilan et les poursuites envisagées.

Elle donne la parole à Mme RICHARD qui commence la présentation.

## Bilan 2017 et projets 2018 du programme d'opérations

---

### Volet I : Axe économique

- **Travaux de sécurisation du canal et de ses ouvrages**

*Les travaux de sécurisation regroupent les travaux d'étanchement et de stabilisation des berges du canal. Les principaux objectifs de ces travaux sont de diminuer les risques de ruptures des berges dans les zones en fort surplomb, réduire les pertes d'eau par infiltration et protéger les biens et les personnes en limitant les risques d'inondation sur les zones urbanisées.*

Au cours de l'hiver 2016-2015, la 6<sup>ème</sup> tranche de travaux a été finalisée et la première partie de la 7<sup>ème</sup> tranche commencée. Les travaux ont consisté à conforter environ 150 mètres de canal sur 4 communes (Pernes-les-Fontaines, Sarrians, Vacqueyras et Beaumes-de-Venise) et à reprendre la structure de 2 aqueducs qui présentaient des fissures et des infiltrations (aqueduc du Seyrel et aqueduc de la Nesque).

Ces travaux ont été financés à hauteur de 80% par des financements publics, la part d'autofinancement de l'ASA s'élève à 20% du montant total des travaux.

Depuis l'année 2016, un nouveau cadre législatif est en vigueur découlant d'une mise en conformité des modalités de financements des financeurs avec les textes européens. Il en résulte qu'à l'avenir, l'Agence de l'eau et le Conseil Régional ne financeront les travaux de sécurisation du canal que s'ils occasionnent une économie d'eau de minimum 5%. Pour l'ASA qui prélève en moyenne 70 millions de m<sup>3</sup> d'eau par an, cet objectif d'économie d'eau de 5% n'est pas réalisable pour des travaux de sécurisation moyen annuel de 1000 mètres linéaire de canal.

Lors de l'hiver 2017-2018, les travaux engagés ont concerné la deuxième partie de la 7<sup>ème</sup> tranche et la première partie de la 8<sup>ème</sup> tranche. Près de 800 mètres de canal ont été sécurisés sur 5 communes (Pernes-les-Fontaines, Sarrians, Vacqueyras, Aubignan et Beaumes-de-Venise).

Ces travaux ont été financés à hauteur de 50% par le Conseil Départemental de Vaucluse, la part d'autofinancement de l'ASA s'élève à 50% sur le montant total des travaux de 217 000 € HT.

- **Travaux de modernisation du réseau gravitaire à Monteux**

*Les travaux de modernisation consistent à desservir sous pression des parcelles du périmètre du Canal de Carpentras dont le mode de desserte initial est gravitaire. L'objectif est de répondre aux attentes des irrigants et d'économiser des volumes d'eau.*

Compte tenu de l'ampleur de la zone à moderniser (580 hectares) la mise en œuvre de ces travaux a été découpée en plusieurs tranches. Ainsi, chaque année, une nouvelle tranche de travaux sera réalisée afin de desservir en eau sous pression un secteur et ceci jusqu'à une desserte complète de l'ensemble de la zone du projet. Il est prévu que les travaux s'étendent jusqu'en 2022.

Les deux premières tranches de travaux, qui concernaient la création d'un bassin de stockage et d'une station de pompage, se sont achevées en mai 2016.

En février 2017, les premiers travaux de pose de canalisation ont débutés pour desservir en eau sous pression une partir du secteur Nord-est du quartier des Plumaneaux. Dans le cadre de cette 3<sup>ème</sup> tranche de travaux, une des canalisations principales en sortie de station de pompage a été posée et 10 hectares ont été desservis par la mise en place de 11 branchements.

Il est précisé que la surface desservie de 10 hectares dans le cadre de cette 3<sup>ème</sup> tranche de travaux n'est pas très élevée du fait de la pose de la canalisation principale d'un diamètre 500 mm qui représente une part importante du montant total des travaux de la tranche. Dans les prochaines tranches de travaux les diamètres des canalisations seront bien inférieurs à celui de la canalisation principale, ainsi, un linéaire plus important de canalisation sera installé pour un même montant, permettant de desservir une plus grande surface.

Début février 2018, les travaux de la tranche n°4 vont commencer pour desservir près de 83 hectares du Sud-Est du quartier des Plumaneaux.

Une nouvelle demande de subvention va également être déposée en 2018 pour la réalisation de la tranche n°5 en 2019. L'emprise des travaux de la tranche n°5 sera plus étendue que les précédentes tranches de travaux de façon à étaler les travaux sur plusieurs années sans avoir à déposer une demande de subvention chaque année. Le montant prévisionnel de cette 5<sup>ème</sup> tranche est de minimum 2 000 000 € HT.

- **Travaux de densification des réseaux sur les Terrasses du Ventoux**

*Les travaux de densification permettent de desservir de nouveaux secteurs assez proches du réseau d'irrigation déjà en place. Les projets de densification font suite à un recensement important de demandes en eau sur un secteur ciblé.*

En 2017, des travaux de densification ont été effectués sur la commune de Saint Pierre de Vassols aux quartiers Ricard et Le Garrus sur une zone agricole d'une quinzaine d'hectares plantés de vignes et de cultures arboricoles.

Une première partie des travaux de densification à Modène au quartier Les Garrigues ont été réalisés en 2016. La deuxième et dernière partie des travaux a été réalisée en 2017. Au total, une quinzaine d'hectares plantés de vignes, cerisiers et oliviers ont été desservis.

En 2018, c'est la commune de Caromb qui va bénéficier des travaux de densification, au niveau du quartier Figueirasse. La demande de subvention pour ce projet a été déposée en avril 2017 et a été validée par l'ensemble des financeurs (FEADER, Conseil régional et Conseil Départemental). Dans le prévisionnel du Contrat de Canal, la demande sur ce secteur concernait environ 16 hectares. Une enquête est en cours auprès des propriétaires de la zone concernée pour réactualiser ces données. Les travaux commenceront en avril 2018 pour se terminer fin juin 2018.

- **Amélioration de la connaissance des flux sur le canal secondaire des Cinq Cantons**

Les premiers moyens de mesure des flux qui ont été mis en place se situent essentiellement sur le canal principal. Afin d'améliorer la connaissance de la répartition des flux sur l'ensemble du périmètre et d'optimiser la gestion des flux, les canaux secondaires doivent aussi être équipés.

Le canal des Cinq Cantons est un canal secondaire qui part du canal principal à Loriol-du-Comtat et qui chemine vers Monteux où il se déverse dans l'Auzon. En 2015, des dispositifs de mesures ont été installés sur ce canal secondaire afin de mesurer les flux entrants et sortants sur le secteur qu'il

dessert (mesure de débit, hauteur d'eau et volume). Les données collectées sont relevées en interne quotidiennement.

En 2017, l'ASA a fait appel à un bureau d'étude pour mettre en place 2 échelles limnimétriques sur deux filioles issues du canal secondaire. Ces échelles permettent, par lecture du niveau d'eau, de connaître le débit transitant dans la filiole.

Le canal secondaire des Cinq Cantons dispose aujourd'hui de 8 appareils de mesure.

En 2018, l'ASA va suivre une étude de flux et de modernisation de la régulation réalisée par la Société des Eaux de Marseille. Le prestataire, choisi en novembre 2017 suite à la diffusion d'un appel d'offre, commencera l'étude dès la remise en eau du canal en mars 2018.

L'objectif de cette étude est de comprendre le fonctionnement hydraulique de ce canal secondaire en identifiant précisément la répartition des flux, et de proposer des dispositifs à mettre en place pour optimiser les volumes d'eau qui y transitent.

L'ASA souhaite à terme poursuivre ces études de régulation sur les 4 autres canaux secondaires de son réseau gravitaire.

- ***Mise en place de bornes avec compteurs***

Quelques secteurs du Canal de Carpentras, modernisés il y a une trentaine d'années et desservis par un réseau « basse pression », sont équipés de bornes d'irrigation sans compteur. C'est le cas d'une portion de réseau situé sur la commune de Montoux, où une cinquantaine d'hectares sont desservis par 55 bornes sans compteurs.

La présence de ces bornes sans compteurs remonte au milieu des années 1975, où les premières modernisations de réseau ont été réalisées. Les filioles en terres existantes ont été busées (mise en place de canalisations) et le dénivelé naturel des terrains a été utilisé pour effectuer une mise sous pression de l'eau (basse pression). Les traditionnelles martelières présentes sur les filioles ont été remplacées par des bornes d'irrigation sans compteurs.

Dès le milieu des années 1990 et suite aux obligations réglementaires liées à la gestion de la ressource en eau, l'ASA s'est lancée dans un programme de mise en place de véritables bornes d'irrigation équipées de compteur en lieu et place des bornes sans compteurs, sur les secteurs qui n'en étaient pas encore équipés.

La présence de compteurs sur les bornes d'irrigation incite à une gestion raisonnée de l'eau d'irrigation puisque celle-ci est facturée au m<sup>3</sup> consommé. Ainsi, en remplaçant les 55 bornes sans compteurs par des bornes avec compteurs sur le secteur concerné, l'ASA a estimé pouvoir économiser près de 160 000 m<sup>3</sup> par an. Elle espère aussi supprimer les problèmes de baisse de débit et de pression rencontrés par les adhérents situés en aval du secteur concerné, liés à une consommation d'eau de ces bornes sans compteurs, trop importante par rapport à la capacité du réseau de canalisations en place.

La demande de subvention pour réaliser ces travaux de remplacement a été déposée en avril 2017 et validée par les financeurs. Les travaux seront réalisés lors de l'hiver 2017-2018.

## Volet II : Axe environnemental

### ▪ *Bilan sur l'utilisation de l'eau du canal pour la lutte incendie*

Des conventions de superposition de gestion de domaine public ont été mises en place entre chaque commune et l'ASA afin d'encadrer d'un point de vue technique et financier l'utilisation des poteaux incendie implantés sur le réseau.

14 communes ont délibéré favorablement sur la signature de la convention, représentant 75 poteaux incendie. Parmi ces 75 poteaux incendie, 46 doivent s'équiper d'une vanne de sectionnement. L'installation d'une vanne est demandée dans le cadre de la convention sur les poteaux incendie qui en sont dépourvus, pour délimiter physiquement le domaine communal de celui de l'ASA. Le coût de la pose de 46 vannes s'élève à 83 700 € HT.

Les travaux de mise en place de ces vannes seront à la charge des communes et réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'ASA. Une première partie des travaux a été réalisée lors de l'hiver 2017-2018. Ils se poursuivront l'année prochaine lors de l'hiver 2018-2019.

### ▪ *Réduction de l'impact environnemental des activités de l'ASA*

L'ASA a recruté un stagiaire de niveau bac +5 pour réaliser un diagnostic global des impacts des activités de l'ASA sur l'environnement. L'objectif de la démarche est de réduire les effets dommageables des activités pratiquées par l'ASA sur l'environnement.

Le stagiaire a travaillé pendant 5 mois (avril à août 2017) sur la problématique des déchets externes qui sont retrouvés quotidiennement dans les eaux du canal. Ces déchets sont très diversifiés et proviennent de l'incivilité de la population (sac/bouteille plastique, pneus, verre, ...). Ce constat, qui est devenu une vraie problématique pour l'ASA, s'est accentué avec la croissance de l'urbanisation des zones proches du linéaire du canal. Les agents de terrains doivent gérer l'extraction et l'évacuation de ces déchets qui impactent le bon écoulement des eaux et qui occasionnent une mauvaise image du canal. Un travail de fond est nécessaire pour définir un mode de gestion homogène de ces déchets sur l'ensemble du périmètre du canal.

Le stagiaire a donc fourni un état des lieux sur cette thématique : localisation des déchets, type de déchets, quantités moyennes, fréquences de nettoyage par les agents de terrains, ... Il a également ébauché un programme d'actions à mettre en place pour gérer ces déchets. Ce premier travail devra être poursuivi afin de mettre en œuvre certaines propositions du programme d'action.

La thématique « déchets » n'est qu'une partie du travail de réduction de l'impact environnemental des activités de l'ASA. La réflexion devra donc être poursuivie dans les années à venir sur ce sujet.

### ▪ *Réflexion sur l'utilisation des produits phytosanitaires*

Le canal principal, le canal secondaire et les filioles doivent être entretenus pour assurer un bon écoulement des eaux. L'entretien du canal principal et des canaux secondaires est mécanique. Dans la mesure du possible les filioles sont entretenues mécaniquement mais lorsque l'accessibilité est restreinte, les agents procèdent à un entretien chimique à l'aide de produits phytosanitaires.

Consciente de l'impact négatif de l'usage des produits phytosanitaires sur l'environnement, l'ASA a sollicité un bureau d'étude pour la réalisation d'un diagnostic sur ce sujet en 2014. Suite à cette étude, l'ASA a élaboré en 2015, un plan de réduction de l'entretien chimique des filioles. L'objectif est de réduire de moitié le linéaire de filioles qui fait l'objet d'un traitement chimique d'ici 2020.

Pour mener à bien le plan de réduction de l'entretien chimique des filioles, l'ASA doit compenser par une augmentation de l'entretien mécanique. Cette transition demande des compétences et du matériel adaptés. C'est pourquoi un conducteur d'engins a été recruté en 2016 et des investissements dans du matériel de désherbage, ont été réalisés en 2017, pour un montant de 200 000 € HT (tracteur, rotobroyeur, épareuses et débroussailleuses).

En 2016 et 2017, deux secteurs gravitaires du canal sont passés en « zéro phyto ».

En 2014, 60% des filioles entretenues l'étaient chimiquement, contre seulement 30% en 2017. L'ASA a donc largement dépassé son objectif de départ avec une baisse de 70% des filioles traitées chimiquement en 2014 qui ne le sont plus en 2017, ce qui représente un linéaire de 98 km.

L'entretien mécanique laisse place à une végétation assez fournie sur les abords des filioles, contrairement à l'entretien chimique qui donnait lieu à une végétation rase. Face à cette transition, il arrive que des riverains reprochent un mauvais entretien des filioles aux agents de terrain. C'est pourquoi, en 2018, l'ASA souhaite mettre l'accent sur la communication du passage au « zéro phyto », auprès de la population en implantant des panneaux d'information à des positions stratégiques.

- ***Réalisation des analyses d'eau***

Chaque année depuis 2011, une analyse physico-chimique complète de l'eau distribuée par le canal et prélevée en Durance est réalisée (prélèvement à Pernes les Fontaines). Depuis 2014, une deuxième analyse est effectuée sur le secteur de Piolenc où l'eau provient du Rhône.

Depuis 2 ans, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse a sollicité l'ASA pour demander la réalisation de deux analyses supplémentaires sur le paramètre bactériologique *Escherichia coli*. Cette demande résulte des exigences du référentiel Global Gap auxquelles sont soumis certains agriculteurs. Ces deux analyses sont réalisées pendant la période de croissance des cultures : fin juin et fin juillet.

Les résultats de ces analyses sont consultables sur le site internet de l'ASA.

- ***Convention pour l'alimentation de l'Auzon par les eaux du canal***

En 2009, une convention entre l'ASA et la commune de Carpentras a été signée pour encadrer les apports d'eaux du canal dans l'Auzon, prévus pour diluer suffisamment les eaux d'épuration rejetées par la STEP de la commune.

Cette convention prenait fin le 31 décembre 2016. L'ASA et la commune de Carpentras se sont donc entendues sur le contenu d'une nouvelle convention qui a pris effet dès janvier 2017. Cette convention est valable 1 an et sera reconduite tacitement chaque année.

## Volet III : Axe social et culturel

- **Actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement**

- Guide thématique de découverte des canaux d'irrigation

En aout 2017, est paru le guide « Paysage des canaux : génie de l'eau, génie des hommes en 7 balades » réalisé par l'Union APARE-CME de Vaucluse. Ce guide propose de faire découvrir 5 circuits de randonnées sur les abords du Canal de Carpentras sur les communes de Lagnes, Velleron, Beaumes de Venise, Sarrians et Aubignan. Il est disponible à l'achat dans les offices du tourisme.

- Programmes pédagogiques à l'attention des scolaires : « A l'école des canaux »

Cette action a été menée par l'Union APARE-CME de 2010 à 2016. Sur 6 ans, plus de 4800 élèves ont bénéficié de ce projet pédagogique. Aucun financement n'ayant pu être obtenu pour 2017, l'action n'a pas été conduite cette année.

Le retour des enseignants qui ont fait bénéficier de ce projet à leurs élèves de classe de primaire est très positif. Le souhait de poursuivre cette action dans les années à venir est partagé par l'Union APARE-CME.

- Parcours biodiversité et irrigation

Cette action a été menée par l'Union APARE-CME de 2010 à 2016. Pendant 6 ans, des balades d'une demi-journée chacune ont été réalisées sur les communes de traversées par le canal de Carpentras.

Le partenariat créé avec les offices de tourisme de l'Isle et Carpentras en 2015 a permis de diffuser l'existence de ces activités. En effet, en 2016, plus de 200 personnes ont bénéficié de la découverte des canaux, contre seulement 45 personnes en 2013.

Les financements n'ayant pas été prévus pour 2017, l'action n'a pas été conduite cette année. Le bilan étant très positif sur les 6 années de mise en œuvre, le CME/CPIE souhaite là encore poursuivre cette action.

- **Valorisation du Patrimoine du canal de Carpentras**

Cette action est sous la maîtrise d'ouvrage de la CoVE qui a organisé en 2017 :

- Une conférence
- Une journée de marche sur les berges du Canal

## Volet IV : Axe Territorial

### ▪ *Suivi des documents d'urbanisme*

L'ASA s'implique dans le suivi des documents d'urbanisme afin de protéger ses ouvrages et assurer la pérennité de la desserte des parcelles incluses dans le périmètre de l'ASA.

#### ➤ Association de l'ASA à l'élaboration des PLU

Les servitudes dites A2 et A3 sont transmises aux services de la DDT lors de la révision/élaboration de PLU.

L'ASA est consultée par certaines communes lors des réunions des personnes publiques associées pour l'élaboration/révision des PLU. Lors de ces consultations, l'ASA demande qu'apparaisse dans le règlement du PLU :

- le plan des réseaux du canal sur la commune ;
- des règles de recul à respecter vis-à-vis du linéaire du réseau (canalisations et canaux à ciel ouvert) ;
- l'obligation pour le propriétaire de desservir les parcelles divisées appartenant au périmètre de l'ASA et d'autant plus quand la division concerne la création de lotissement.

Cette dernière notion est précisée : une parcelle appartenant au périmètre de l'ASA est généralement desservie par une seule borne d'irrigation. Si cette parcelle vient à être divisée et vendue, les parcelles issues de la division restent incluses dans le périmètre de l'ASA. Afin que chaque propriétaire de ces parcelles ait accès à l'eau, une borne doit être affectée à chaque parcelle de propriétaire différent. C'est pourquoi, le règlement de service de l'ASA demande, dans le cadre de ces divisions, que les propriétaires qui divisent leur terrain prennent à leur charge le raccordement au réseau du canal, des parcelles issues de la division. Ceci afin d'éviter que des parcelles soient incluses dans le périmètre et n'est pas d'accès à l'eau d'irrigation.

M. CHEMOUNI demande si l'urbanisation a eu pour conséquence une perte de la surface du périmètre du canal. Mme PIGNARD précise que l'appartenance d'une parcelle au périmètre de l'ASA ne dépend pas de l'occupation du sol. Une parcelle qu'elle soit agricole ou urbaine si elle a été incluse dans le périmètre de l'ASA reste dans le périmètre de l'ASA. . L'urbanisation n'a donc pas eu d'impact sur la surface du périmètre du canal.

Mme BONIN, précise, pour information, que le SCOT Arc Ventoux Sud est en cours de révision et que l'ASA sera certainement associée à ce travail.

Mme CAIZERGUE demande si les communes qui ont associées l'ASA à l'élaboration de leur PLU sont mentionnées sur le site internet. La liste des communes n'est pas inscrite sur le site mais peut être transmise sur demande si besoin.

## ➤ Consultation de l'ASA sur les demandes d'urbanisme

Depuis 2011, l'ASA sollicite les communes desservies par le réseau du canal pour être consultée sur les demandes d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire et permis d'aménager).

Compte tenu des retombées positives de ce travail sur sa gestion, l'ASA a souhaité étendre sa consultation. Aujourd'hui, plus de 20 communes la consulte sur ses demandes. Ainsi, depuis le début de la consultation en 2011, le nombre de dossiers reçus a fortement augmenté. En quatre ans de 2011 à 2014, ce sont 290 dossiers qui ont été reçus contre plus de 850 dossiers pour l'année 2017.

Face à cette charge de travail croissante, l'ASA a créé depuis février 2017 un nouveau poste dédié en partie à l'instruction des dossiers d'urbanisme.

M. MARTIN demande si la thématique des rejets pluviaux dans le canal a déjà été abordée par l'ASA. Mme RICHARD précise que 2 fiches actions du Contrat de Canal sont dédiées à cette thématique mais qu'elles n'ont pas été abordées pendant l'année 2017. D'une manière générale, il a été difficile d'avancer sur cette thématique. Les communes n'ayant pas d'intérêt à supprimer ou régulariser leurs rejets pluviaux, toute la démarche doit être impulsée et menée par l'ASA. La réflexion sur ce sujet n'est pas abandonnée mais devra être reconstruite.

## Volet V : Axe Gestion concertée

### ▪ *Actions d'information et de sensibilisation autour du canal de Carpentras*

En 2017, l'ASA s'est impliquée dans la création d'un nouveau site internet. Un prestataire a été sollicité pour réaliser la maquette graphique du site et l'héberger sur un serveur sécurisé afin d'éviter les piratages.

Des modules plus spécifiques ont également été créés pour assurer un service de qualité aux adhérents :

- Une carte interactive permettant de visualiser pour chaque commune desservie par le canal des informations clés (surface desservie, linéaire de canalisation/de canal, nombre de bornes, ...)
- Un outil de recherche permettant à l'adhérent de connaître les dates de coupure et de remise en eau à sa borne, en entrant son numéro de compteur. Lors des périodes de coupure d'eau et de remise en eau, le secrétariat du canal est fortement sollicité par les adhérents pour connaître ces dates. Le module développé sur le site depuis octobre 2017 devrait limiter les appels à ce sujet, dans les années à venir.

Les chargées de mission s'efforcent d'alimenter régulièrement les actualités du site internet afin de le garder dynamique et à jour.

Pour les années à venir, il est prévu de continuer à travailler sur le développement du site et de la communication de manière générale.

- **Postes de chargé de missions**

Un temps plein et demi est consacré au suivi et à l'animation du contrat de canal et assuré par deux personnes, Mme PIGNARD et Mme RICHARD. Au premier trimestre 2017, une demande de subvention a été déposée auprès de l'Agence de l'eau pour l'aide au financement de ces postes pour l'année 2018.

## Retour sur les COEC'EAU

---

*Certaines actions du contrat de canal, cofinancées par l'Agence de l'Eau génèrent des économies d'eau (travaux de sécurisation et travaux de modernisation). La gestion de ces économies d'eau est encadrée par un protocole de gestion, qui engage l'ASA à restituer aux milieux naturels 50% des économies réalisées. Les membres de la COEC'EAU (Commission des Economies d'eau) se réunissent en général une fois par an pour s'accorder sur la destination des économies d'eau réalisées.*

- **Economies d'eau**

Lors de la première réunion de la COEC'EAU en 2013, il a été décidé que les 881 285 m<sup>3</sup> d'économies d'eau réalisées de 2005 à 2013, iraient à l'Auzon dans le cadre d'une convention existante entre la commune de Carpentras et l'ASA.

De 2014 à 2016, ce sont 127 890 m<sup>3</sup> qui ont été économisés et qui devront être mis à disposition d'un milieu naturel. Or, aujourd'hui le milieu naturel récepteur de ces économies n'a pas encore été identifié, mais devra l'être avant 2019.

Les travaux engagés pendant l'année 2017 n'ont pas dégagé d'économies d'eau à mettre à disposition des milieux naturels. C'est pourquoi la COEC'EAU n'a pas eu lieu cette année.

- **Diagnostic environnemental du Récaveau**

La COEC'EAU a souhaité qu'une étude environnementale soit engagée sur le cours d'eau du Récaveau, impacté par la modernisation du réseau gravitaire sur la commune de Monteux. En effet, la modernisation, consistant à remplacer les canaux à ciel ouvert par des canalisations enterrées, va entraîner l'arrêt des rejets d'eau des filioles du canal dans ce cours d'eau.

L'objectif de l'étude est de caractériser l'impact de l'arrêt des rejets du canal sur le débit et la qualité du cours d'eau du Récaveau.

Le montant de la prestation a été estimé à environ 15 000 € HT.

Un appel d'offre sera lancé en février 2018 pour cette étude qui commencera dès mars 2018.

## Bilan et suites de la démarche de Contrat de Canal

---

- ***Le contenu de la prestation***

L'ASA du Canal de Carpentras et 3 autres canaux de Vaucluse engagés dans la démarche Contrat de Canal (Canal de l'Isle sur Sorgue, Canal de Cabedan-neuf et Canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux), se sont regroupés pour réaliser le bilan de leur contrat de canal respectif.

Ensemble, ils ont fait appel à un groupement de bureaux d'études (OTEIS et CONTRECHAMPS) pour réaliser le bilan de cette démarche. L'étude, commencée en septembre 2017, devrait s'étaler jusqu'en juin 2018. Le montant de la prestation est de 70 000 € HT et est financé à 50% par l'agence de l'eau et à 30 % par le Conseil Régional.

Le portage de l'étude a été confié au Canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux.

L'objectif du bilan est de mettre en évidence les impacts positifs et négatifs de la démarche sur le territoire et sur chaque structure, et d'entamer une réflexion sur les suites à y donner.

- ***Les premiers résultats du bilan technico-financier***

Une note complète, joint à ce compte-rendu, a été réalisée présentant les premiers résultats du bilan technico-financier. Les prochains travaux menés par les bureaux d'étude viendront compléter cette première analyse plutôt positive.

- ***Les suites à donner au Contrat de Canal***

L'année 2018 est considérée comme une année de transition. Elle va permettre de poursuivre les actions engagées en 2017. Les postes de chargés de mission seront donc encore financés cette année-là.

A l'issue du bilan de la démarche et selon les résultats observés, une réflexion sera menée, en collaboration avec les financeurs (Agence de l'eau, Conseil régional et Conseil départemental), pour étudier et s'accorder sur les suites à donner au contrat de canal. L'ASA espère pouvoir continuer cette démarche dans les années à venir, qu'elle a jugée très bénéfique à tous les niveaux.

Le Conseil régional est favorable à la poursuite de cette démarche.

M. CHAZALON précise que l'Agence de l'eau souhaite que la dynamique qu'a induit le contrat de canal, se poursuive. Il ajoute qu'un éventuel second contrat ne pourra être établi qu'à compter de 2019 lorsque le 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau sera en vigueur. Dans le cadre de ce nouveau programme, la thématique des économies d'eau va conserver une place majeure pour laquelle des moyens financiers importants seront accordés.

Selon lui, il est envisageable de continuer cette démarche sous une autre forme comme un schéma directeur par exemple.

## Echanges avec l'assemblée

---

M. AUZIER demande dans quel cadre seront traitées les économies d'eau réalisées lors de travaux financés par l'Agence de l'eau en 2018 (année hors contrat).

Selon M. CHAZALON, l'année 2018 est définie comme une année de transition et dans la continuité du Contrat de Canal. Les économies faites en 2018 devront donc être traitées de la même façon que celles réalisées pendant la période de mise en œuvre du Contrat de Canal. Elles devront donc être intégrées au protocole de gestion et 50% d'entre elles devront faire l'objet d'une restitution au milieu naturel.

Mme MORISSET tient à féliciter le canal de Carpentras pour le travail accompli dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de canal. Les premiers éléments du bilan sont positifs et encourageants. Ils témoignent du dynamisme dont a fait preuve l'ASA pour arriver à ces résultats. Pour elle, la mise en œuvre du contrat de canal a contribué à moderniser et à professionnaliser davantage l'ASA. Pour l'avenir le Conseil Régional est favorable à la poursuite de cette démarche, mais sous une forme plus allégée. En effet, ce contrat de canal a été mis en œuvre dès 2012 mais son élaboration a commencé dès 2005. Il faudra donc réfléchir à alléger et réduire le temps de cette phase d'élaboration.

Elle souhaite revenir sur l'arrêt des financements du Conseil régional évoqués en début de réunion pour les travaux de sécurisation. Elle explique qu'il ne s'agit pas d'une volonté du Conseil Régional, mais d'une conséquence et d'une mise en conformité avec les textes européens en vigueur, notamment le PDR (Programme de Développement Rural). Ces textes stipulent que ces travaux doivent générer une économie d'eau de minimum 5% pour pouvoir être financés.

Mme PIGNARD précise qu'une économie de 5% est impossible à réaliser dans le cadre de ces travaux. Le canal prélève en moyenne 70 millions de m<sup>3</sup> par an, la sécurisation d'environ 1km de réseau par an ne permet pas une telle économie. M. GUILLAUME ajoute que cette problématique est d'autant plus importante sur le canal de l'Union Luberon Sorgue Ventoux, dont il est aussi Président. En effet, les prélèvements de ce canal sont très importants puisqu'il dessert 4 autres canaux d'irrigation, dont le canal de Carpentras.

Mme MORISSET précise que si ces travaux de sécurisation sont associés à de la régulation donc inclus dans une réflexion plus globale et structurante, il est possible d'atteindre 5% d'économie d'eau et donc de les financer.

M. AUZIER évoque la possibilité de raisonner le calcul de ces 5% à l'échelle de l'ensemble d'un programme d'actions pluriannuel. Mme MORISSET pense que cette approche ne sera pas acceptable pour les services des fonds européens.

Le bilan technico financier a mis en évidence qu'entre 2005 et 2011 les projets de densification avaient permis de desservir en moyenne 10 hectares par an, contre 25 hectares par an pendant la phase de mise en œuvre du contrat de canal de 2012 à 2017. Pour M. CHEMOUNI, même si une augmentation est observée, ces chiffres restent relativement peu élevés surtout compte-tenu de la demande croissante des besoins en eau ces temps-ci.

Mme PIGNARD précise que les actions de densification du contrat de canal constituaient de petits projets visant à desservir une vingtaine d'hectares environ. Ces actions ont été pensées dès 2005, à cette période la demande en eau était moins présente qu'aujourd'hui. Elle ajoute que suite aux deux

années de sécheresse exceptionnelles passées, les demandes d'extension du réseau d'irrigation se multiplient. Un travail de priorisation de tous ces projets devra être étudié par l'ASA.

Mme RICHARD illustre ces propos en prenant pour exemple un projet de densification, hors contrat de canal, prévu pour l'année 2019 sur la commune de Sérignan du Comtat où près de 135 hectares devront être desservis.

M. GUILLAUME ajoute qu'un projet d'extension du réseau sur le secteur des Dentelles de Montmirail est pensé depuis plus de 20 ans. Ce projet a refait surface cette année suite aux préconisations du PGRE de l'Ouvèze, demandant une liaison entre le canal de Carpentras et l'ASA Ouvèze Ventoux, pour que les eaux du canal de Carpentras viennent en substitution à l'ASA Ouvèze Ventoux lors des épisodes de sécheresse. Cette liaison serait l'occasion de desservir de nouveaux secteurs situés entre Caromb et Malaucène.

M. CHEMOUNI demande si d'autres projets de modernisation de réseau sont envisagés dans les années à venir. Mme PIGNARD répond qu'une demande de modernisation a été recensée sur le secteur des Garrigues de Sarrians. Ce projet pourra être intégré dans l'éventuel second contrat de canal.

M. CHEMOUNI ajoute qu'il y a une forte demande pour l'irrigation de la vigne, qui nécessite 1 à 1.5m<sup>3</sup>/heure/hectare en moyenne, contre 5m<sup>3</sup>/heure/hectare en moyenne sur d'autres cultures. Il pense que, dans un contexte où les financements peuvent être difficiles à obtenir, il ne faut peut-être pas s'attendre à obtenir 80% de financements publics, d'autant plus sur une culture à faible besoin en eau comme la vigne. Pour lui, les viticulteurs qui seraient concernés pourraient participer au financement de ces projets. Pour cela, l'ASA devra réfléchir à un modèle économique spécifique en établissant une nouvelle tarification de l'eau, tout en tenant compte de la capacité de financement de ces exploitations.

Sans autre question des participants, M. GUILLAUME remercie l'assemblée et clôt le comité de pilotage.